

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	37 (1908)
Heft:	19
Rubrik:	Chronique scolaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Chronique scolaire

Zoug. — Le 5 octobre dernier a eu lieu à Zoug l'assemblée générale de l'association des institutrices catholiques suisses. La réunion a été tenue à la Maison-de-Ville. On y remarquait plusieurs ecclésiastiques de Zoug, des instituteurs et des Sœurs enseignantes de Menzingen. M. le curé Ducret a ouvert la réunion et en a dirigé les débats. M. le recteur Keiser y représentait diverses associations, dont il a apporté le salut de bienvenue. M^{me} Kissling, de Bâle, a lu un rapport qui fut très admiré sur l'assemblée générale des institutrices allemandes à Munich au mois de juin dernier. Dans son rapport, la présidente, M^{me} Keiser, a signalé l'augmentation réjouissante des membres de l'association qui compte présentement dans son sein 300 membres actifs. Le principal travail de la journée a été celui de M. le chanoine Meienberg, qui a traité la question de *la nature, de la langue et de la religion dans la pédagogie*. Ce brillant discours a été écouté au milieu d'une attention soutenue ; les auditeurs ont particulièrement goûté l'art avec lequel les considérations poétiques se sont alliées avec les directions pratiques qui ont été données au sujet de l'enseignement.

Appenzel Rhod.-Int. — Le 7 octobre dernier, le gymnase industriel de Saint-Antoine a ouvert ses portes pour la première fois. Il y a 50 jeunes gens inscrits et reçus. Ce début est de favorable augure pour l'avenir ; il montre que la nécessité d'un pareil établissement se faisait sentir depuis longtemps dans la contrée.

Fribourg. — Dimanche après midi, 22 novembre, une fête jubilaire a été célébrée dans la chapelle de la Providence, à Fribourg. C'était le cinquantenaire de la fondation de la belle œuvre dirigée avec tant de charité par les Sœurs de Saint-Vincent de Paul.

— Mardi, 1^{er} décembre, ont eu lieu à Fribourg les cérémonies imposantes des funérailles de *M. Louis Ody, conseiller d'Etat*. Les élèves et les professeurs de l'Ecole professionnelle, de l'Institut agricole, du Technicum, de l'Ecole cantonale d'agriculture de Grangeneuve, de l'Ecole normale, du Collège Saint-Michel ; les inspecteurs scolaires et plusieurs membres de la Société fribourgeoise d'Education ; les délégations de l'Université avec son corps professoral faisaient partie de l'inter-

minable cortège organisé pour rendre les suprêmes honneurs à ce jeune et sympathique magistrat, qui fut si profondément chrétien et si dévoué aux intérêts de son cher canton.

Arrivées à Fribourg le 21 novembre 1858, elles commencèrent modestement par un petit orphelinat. L'humble maison s'est transformée en un vaste local qui est un centre d'œuvres. Dimanche, après des chants exécutés avec art et piété, une voix amie a montré, combien, malgré des difficultés considérables, les Sœurs de Charité voient leurs travaux couronnés de succès.

Aujourd'hui la maison possède un orphelinat, deux asiles, un ouvroir, des écoles, dont une école normale, un hôpital, un patronage, l'œuvre des soupes scolaires, des écoles professionnelles de coupe et de confection, de repassage, un dispensaire, un groupe important d'Enfants de Marie. C'est une véritable éclosion sous le souffle de la charité.

Nous nous réjouissons de ces résultats et nous nous unissons aux nombreux amis de la Providence pour féliciter les religieuses zélées toujours au poste du devoir et du dévouement.

Nominations. — Dans sa séance du 14 novembre, le Conseil d'Etat a nommé :

M. Bugnon, Lucien, instituteur à l'école des garçons de Siviriez. — M. Konitzer, Alb., de Weinfelden, instituteur à l'école de Tschupru (Saint-Sylvestre). — M^{me} Weisser, Amalia, institutrice à Guschelmuth. — M^{le} Plancherel, Claire, institutrice aux écoles primaires de la Ville de Fribourg.

— Le Conseil autorise le dédoublement des écoles de Bonnefontaine par la création d'une classe inférieure mixte.

Grand Conseil. — Une question a été posée en Grand Conseil sur le fait de savoir quelles bases président à l'emploi du montant principal, celui qui va aux constructions de bâtiments scolaires. La part des communes est-elle, oui ou non, proportionnelle à la dépense ?

La réponse a été négative. Pour chaque édification nouvelle, on donne cinq mille francs. Le surplus est affecté d'après la connaissance acquise des difficultés et des besoins. On estime que les communes petites et pauvres ont avant tout droit au secours de l'Etat. Elles seraient impuissantes autrement et le progrès n'aurait pas lieu.

Personne n'a combattu cette manière de procéder à la répartition.

